

INTERVENTION SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2017

Nathalie FRANCOIS, SNEP-FSU

Ce budget semble de prime abord plutôt satisfaisant. Il est assez proche de celui de l'an dernier, notamment parce que la subvention du MEN reste la même et qu'il n'est pas envisagé d'augmentation de la licence. Les collectivités semblent avoir donné des assurances sur le maintien de leurs subventions ce qui est plutôt rassurant et encourageant quant au regard et au rôle important que ces collectivités jouent pour le service public du sport scolaire. Rappelons que les conseils régionaux, départementaux et communes versent une subvention 3 fois supérieure à celle du MEN.

Nous sommes néanmoins inquiets sur la baisse des partenariats (- 60 000€) et sur la baisse de la subvention du ministère des sports (-76 000€), qui certes doit lui-même composer avec un budget plus que contraint.

La subvention de 100 000€ du MEN à l'Année du Sport de l'école à l'Université laisse penser que le MEN avait encore une marge de manœuvre et qu'il aurait pu augmenter la subvention de fonctionnement de l'UNSS, notamment pour répondre à notre demande d'aide vers les AS de LP. Le choix de distribution de « prix » pour des actions « ASEU » ou « AOEU » (Année de l'olympisme de l'école et à l'université), qui par ailleurs ne concernent pas uniquement des AS du second degré (6 écoles ont reçu un prix sur les 35 attribués lors de la 1^{ère} édition), n'est pas forcément bien reçu par nos collègues.

Dans le détail, ce budget pose également d'autres questions.

D'après ce que nous voyons, aucune des 2 propositions que nous continuons de porter (division par 2 du contrat pour tous les LP (cout estimé 322 000€) ou abaissement du paramètre 18 à 16 pour les LP (cout estimé 82 000€)) n'a été envisagée.

Certaines lignes méritent d'être détaillées de façon à mieux les appréhender afin de valider ou non les choix faits ; d'autres nous semblent ne pas pouvoir rester en l'état.

Nous ferons d'ailleurs une proposition d'amendement à la fin de notre intervention.

A propos des recettes :

La subvention du MEN pour les salaires des fonctionnaires détachés FD ne sera pas suffisante selon nous. Il est chaque fois difficile d'évaluer exactement les sommes nécessaires, cela d'autant que depuis 8 années maintenant, le MEN, malgré ses engagements en 2009, n'a jamais compensé à l'euro près le salaire des cadres détachés. Au regard des réalisations budgétaires passées, nous estimons qu'il faudrait a minima 912 000€. Le budget 2017 ne s'y trompe d'ailleurs pas puisque p6, on voit apparaître 900 000€ pour le salaire de cadres détachés quand la subvention du MEN p3 ne prévoit que, 860 582€. Peut-on admettre qu'une fois de plus il faudra que l'UNSS prenne plus de 50 000€ sur ses fonds propres ?

Alors qu'il ne reste que 10 cadres détachés, la marge d'erreur ne saurait être si importante... il s'agit là d'un « oubli » de près d'un demi poste de DNA ! Comment devons nous interpréter ce fait ? Manque d'attention, ou volonté délibérée de laisser les cadres détachés à la charge de l'UNSS ?

A propos des dépenses :

Le fonctionnement de la direction nationale est en baisse, nous tenons à souligner cet effort mais nous avons néanmoins plusieurs questions

La ligne salaire Direction Nationale (p6) montre une augmentation de 80 000€, pouvez vous nous expliquer cette hausse ?

Sur le FONCTIONNEMENT :

Nous constatons une augmentation pour ce chapitre de 103 500€ essentiellement due à la ligne « instances administratives » qui augmente de 130 000€ ! Nous avons entendu les précisions faites dans la présentation et les réponses déjà apportées. Nous pensons que certaines dépenses sont justifiées, néanmoins il nous semble que certaines d'entre elles doivent être examinées avec une grande attention. En tout état de cause, le détail de ce que cette ligne recouvre doit être présenté au CA et à l'AG afin que chaque membre de nos instances puisse mesurer avec objectivité les évolutions de cette ligne budgétaire.

COMMUNICATION ET PROMOTION

Nous ne reviendrons pas dessus puisque nous avons déjà échangé sur la question.

ANIMATION

Nous vous remercions de nous avoir envoyé une nouvelle version du budget avec la rectification de la somme exacte consacrée à ce chapitre pour laquelle nous vous avons interpellé, ce qui nous a permis de revoir notre intervention et nous rassure sur le global.

Avec une augmentation de 103 150€ (+ 0.47%) nous aurions pu être satisfaits mais si on regarde ligne par ligne, les projections en termes d'augmentation ne sont pas équivalentes.

Ainsi, la ligne « animation sportive des compétitions régionales et départementales » connaît une baisse de 86 850€ soit -0.44%. Or pour nous, les compétitions à ce niveau représentent le cœur de l'activité et de l'ambition des AS. Elles ne devraient pas subir de réductions.

La ligne compétitions internationales, qui est en augmentation constante depuis 2013, augmente de 150 000€ soit + 30%.

Comme nous l'avons dit à l'AG de 2015 dans nos interventions sur les budgets, nous estimons que la ligne manifestations internationales doit être contrainte, sans pour autant la minimiser.

Nous proposons de diminuer cette ligne et d'en reporter une partie pour compenser la mesure que nous demandons pour TOUS les LP : abaissement du paramètre de calcul pour le contrat licences de 18 à 16. Nous soumettrons à l'avis du CA un amendement en ce sens.

Le SNEP-FSU n'a jamais été opposé à ce que l'UNSS s'engage dans l'international (sportivement et financièrement). Mais pour ce qui est des « forces » que l'UNSS met dans l'international, nous suggérons que l'UNSS s'inscrive et communique sur la semaine européenne du sport scolaire initiée par EUPEA (EUropean Physical Education Association) chaque année en septembre. Cela ne nous coûterait rien, ou pas grand-chose, puisque notre JNSS (journée nationale du sport scolaire) a lieu pendant cette semaine depuis plusieurs années. Ce serait l'occasion de mettre en avant les réussites du sport scolaire « à la française » à moindre coût.

FORMATION

Ce chapitre connaît une légère augmentation (+ 18 000€ soit = 6.62%)

Nous nous satisfaisons que la formation des JO soit abondée de 25 000€ (+ 16.13%).

Pouvez-vous nous préciser si la ligne formation Vice-présidents correspond à des formations dans les académies ou des initiatives nationales ?

La formation initiale des cadres enregistre une baisse de 15 000€. Etant donné les responsabilités qu'ont les cadres UNSS nous pensons que ce n'est surtout pas là qu'il faudrait faire des économies....

A l'issue des débats, le SNEP-FSU souhaite mettre au vote l'amendement suivant :

amendement proposé par le SNEP-FSU

« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors de ceux de l'Education Prioritaire qui gardent le bénéfice de la division par 2 du coût du contrat licence, est ramené de 18 à 16. Le coût de cette mesure, estimé à 82 000€, pourrait être sur la ligne compétitions Internationales de façon à maintenir l'équilibre budgétaire. »

Résultat du vote de l'amendement proposé par le SNEP-FSU :

L'amendement est REJETE : 7 POUR (SNEP-FSU et élu-ess des AS) - 2 ABSTENTIONS (Se-UNSA et FCPE) - 11 CONTRE

Résultat du vote du budget prévisionnel 2017 :

Le budget 2017 est ADOPTE : 12 POUR - 9 ABSTENTIONS (SNEP-FSU, élu-es des AS, Se-UNSA et FCPE) - 0 CONTRE

REPONSES OBTENUES EN SEANCE

Sur la subvention du ministère chargé des sports : La représentante de ce ministère a précisé que la subvention n'était pas encore totalement arrêtée et qu'une subvention supplémentaire au titre du « sport santé, prévention dopage » devrait probablement être confirmée à l'AG du mois de juin. Une subvention au titre de « l'activité internationale » pourrait également être envisagée.

Sur la subvention du MEN pour le salaire des fonctionnaires détachés : Le représentant de la ministre estime que la subvention du MEN doit être prise dans son ensemble (fonctionnement, salaire des détachés, forfaits AS, IMP, etc...). Il a indiqué qu'il pensait que nos remarques à ce sujet étaient « derrière nous »..... Le SNEP-FSU quant à lui continuera d'exiger le versement exact de cette somme.

Sur l'augmentation de la ligne salaires de la Direction Nationale : l'augmentation de 80 000€ correspond à la prise en charge sur fonds propre du salaire du Directeur des Services Informatiques qui était jusqu'à présent pris en charge par l'académie dont il dépendait. Le SNEP-FSU a suggéré, à l'occasion de cette réponse, que la création d'un 11^e poste de DNA devrait être envisagée par le MEN.

Sur l'international : Le Directeur national a indiqué qu'il était d'accord pour inviter EUPEA pour la JNSS. Le SNEP-FSU s'est engagé à faciliter la prise de contact.

Sur l'amendement du SNEP-FSU: Le représentant de la ministre a indiqué qu'il n'y était pas favorable car cette mesure fragiliserait l'indépendance financière de l'association (baisse des ressources propres) et parce que la mesure pour les AS de l'Education Prioritaire ne s'était pas concrétisée par la division par 2 du cout de l'adhésion pour les familles (ce qu'avait demandé N.Vallaud Belkacem lors de la mise en œuvre de ces mesures). Le SNEP-FSU a rappelé qu'il avait contesté cette demande de la

ministre car elle ne permettait pas à ces AS d'avoir le « souffle financier» pour organiser davantage de rencontres et d'évènements tout au long de l'année.